



**Agence
Départementale
Pour l'Information
sur le Logement**

24 rue Larrey
65000 Tarbes
05 62 34 67 11
www.adil65.org

Permanences

Bagnères-de-Bigorre
Tous les mercredis
De 9h à 12h

Lourdes
1er et 3ème mardi du mois
De 9h30 à 12h

Trie sur Baïse
4ème jeudi du mois
De 14h à 16h30

Vic-en-Bigorre
1er et 3ème jeudi du mois
De 14h à 16h30

**Acheter
Construire
Rénover**
**L'ADIL 65
vous propose
une étude
financière
gratuite
pour votre projet**

ACTION LOGEMENT

UNE AIDE DE 1 000 € POUR LES JEUNES ACTIFS

Action Logement propose à compter du 18 février 2021 une nouvelle aide d'un montant de 1 000 € en faveur des jeunes actifs, destinée à les accompagner dans leur parcours logement. Cette aide exceptionnelle est accessible sous conditions d'éligibilité et dans la limite des fonds disponibles.

▶ **Qui est concerné ?**

- Jeune de **moins de 25 ans** ou en **alternance** (sans limite d'âge), **salarié depuis moins de 18 mois d'une entreprise du secteur privé** (y compris agricole)
- **Locataire de sa résidence principale** située sur le territoire français
- Et dont le **revenu est compris entre 30% et 110% du SMIC**

Précisions:

- *Peu importe la nature du contrat de travail: CDI, CDD, Contrat Unique d'Insertion, Contrat de Travail Temporaire, intérimaire, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation)*
- *Le logement peut être situé dans le parc privé, dans le parc intermédiaire ou dans le parc social (hors CROUS). Il doit faire l'objet d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou en résidence sociale ou d'un bail en colocation*
- *SMIC brut au 1er janvier 2021: 1 554,58 €. Le salaire à prendre en compte est celui inscrit sur le contrat de travail, d'apprentissage ou de professionnalisation. Il doit être **compris entre 467 € et 1 711 € brut pour un emploi à temps plein***

▶ **Quelle aide ?**

- Aide gratuite sous forme de subvention d'un **montant forfaitaire de 1 000 €**
- Aucun justificatif de dépenses demandé
- Cumulable sous conditions, avec les autres aides d'Action Logement, à l'exception de l'aide à la mobilité de 1 000 €

▶ **Comment bénéficier de cette aide ?**

Depuis le 18 février 2021, le Groupe Action Logement mets à disposition une **plateforme en ligne** sur laquelle la personne éligible pourra constituer sa demande, complétée de 5 pièces justificatives :

- * Justificatif d'identité
- * Justificatif de revenus (selon situation: bulletin de salaire, avis d'imposition)
- * Justificatif de la situation professionnelle (contrat de travail, contrat d'alternance, justificatif de formation)
- * Justificatif logement (bail ou convention d'occupation)
- * Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

A noter:

L'aide forfaitaire est versée une fois le dossier complété dès validation par Action Logement .

Elle n'est pas renouvelable.

Cette nouvelle aide complète le panel d'aides publiques existantes afin d'aider les nouveaux actifs, dans un contexte économique et social difficile, à faire face à leurs charges de logement.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL), avec le réseau des ADIL, a été chargée par le ministère de la ville et du logement de l'accompagnement de tous les ménages, locataires comme propriétaires, confrontés à des difficultés de paiement de loyers.

La plateforme « SOS loyers impayés » (0805 16 00 75) mise en place permet aux ADIL et à ses conseillers juridiques d'accompagner les locataires qui ont besoin d'information et de les orienter vers les aides qu'ils peuvent solliciter notamment celles du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

ActionLogement 

Agence de Tarbes

33 rue du IV septembre

65000 TARBES

Tél. : 05 81 01 40 01

Pour faire la demande d'aide : www.actionlogement.fr

- **Communiqué de presse Action Logement, 18 février 2021**

